



Sourires d'Enfants

Lettre d'information de l'association Sourires d'Enfants,
Association humanitaire sans but lucratif (loi 1901)

Présidente : Nadine Collonge 06 80 62 54 76
Vice Présidente : Claudine Boyer Duval 01 30 54 90 76
Trésorière : Marie Thérèse Jollet 01 45 55 68 62
Secrétaire : Pascale Eynard 01 43 76 57 10
Relais Antennes :
Nantes : Isabelle Courtin 02 40 47 93 24

L'édito

Numéro **21** – Juillet 2003

PARI GAGNE !!

**LE JARDIN D'ENFANTS DU VILLAGE DE HON (province de Phu Tho)
OUVRE SES PORTES LE 6 SEPTEMBRE 2003**



(Carte des provinces du nord du Vietnam)

Après une période d'incertitude, mais au cours de laquelle l'équipe n'a jamais baissé les bras, Sourires d'Enfants a la grande joie de vous annoncer que son prochain jardin d'enfants ouvrira ses portes le 6 septembre 2003 au cœur du village de Hon, commune de Xuân An, district de Yên Lập dans le Nord Vietnam (ci-dessus la carte des provinces du nord). Sans attendre la rentrée, nous avons voulu mieux vous faire connaître le village, ses habitants, en majorité de la minorité Muong, ses coutumes et conditions de vie.

Nous avons également souhaité partager avec vous tous, nos adhérents fidèles, l'ambition de ce nouveau jardin d'enfants qui se veut plus complet dans ses aspects santé, nutrition, et solution économique durable.

Enfin, nous voulons rendre hommage à celui sans qui rien n'aurait été possible, Thomas Jan, notre représentant local, qui s'est enthousiasmé pour notre projet, et de rencontres avec les villageois en négociations avec les autorités locales, nous a conduit à concrétiser si rapidement le jardin d'enfants de HON. Il était soutenu par son amie Aurélie et Ngoc Bich, une jeune interprète.

Un grand merci à tous les trois !

SOURIRES D'ENFANTS (Siège)
2, place d'Avril - 38000 GRENOBLE
04 76 46 71 77

SOURIRES D'ENFANTS (Agence)
78, avenue de la bourdonnais - 75007 PARIS
01 45 55 68 62

<http://www.souiresdenfants.org>
e-mail : souiresdenfants@voila.fr

Présentation du village de Hon

En direct du projet

Le village de Hon, peuplé de Muongs et de Daos est enclavé dans les petites montagnes à une dizaine de kilomètres du centre de la commune de Xuân An, classée comme la commune la plus pauvre du district de Yên Lấp.



(Ci-dessus, carte de la province de Phu Tho)

Le village comporte environ 130 familles dont le niveau de vie est très bas. Sa population est jeune et vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. La grande majorité des familles sont très pauvres et vivent en dessous du seuil de pauvreté fixé au Vietnam à 80 000 VND, soit un revenu moyen de moins de 5 euros par mois et par adulte.

Le Muong est fortement parlé dans le village, mais presque tous les habitants sont bilingues Muong et Kinh.

L'accès à Hon est difficile, la route de pierres et de terre (avec plusieurs pentes à plus de 10 %) est difficilement praticable en cas de pluie, ce qui conduit à un sentiment d'isolement des habitants.

Le village ne sera pas électrifié avant 2007, aussi les villageois ont installé des petites turbines hydrauliques. Par contre, grâce à l'UNICEF, le village dispose de 46 points d'eau potable depuis 1998.

Le village est traversé par une rivière ce qui a conduit à le diviser en deux zones administratives Hon 1 et Hon 2, ayant chacune un chef de village. Un petit bac formé de longs bambous permet de traverser la rivière sauf pendant la période des crues car le courant y est trop fort.

Pendant ces périodes difficiles les hommes les plus forts du village traversent la rivière à la nage, solidement attachés avec des cordes, pour alimenter le village en provisions ou prennent certains enfants sur leur dos pour leur permettre de passer leurs examens au centre de la commune.

Les maisons de Hon sont pauvres et ne comportent souvent qu'une seule pièce sans même un lit. Les murs sont en bambous tressés et le toit en feuilles de palmiers. Il existe quelques maisons traditionnelles en bois sur pilotis pour quelques familles un peu plus aisées. 80% des maisons disposent d'un vélo unique pour toute la famille, indispensable pour se rendre au marché de Xuân An à plus de 10 Kms du village.

La production de riz est insuffisante pour l'année, aussi les villageois produisent maïs, soja, bambou... pour les vendre et acheter du riz. Ils disposent en général d'un buffle pour travailler aux champs, certains d'un ou deux cochons et de quelques poules. Ils mangent des œufs en moyenne une fois par mois et les plus riches s'achètent de la viande ou du poisson une fois par mois ou tous les deux mois. Les plus pauvres n'en mangent qu'une fois par an pour la fête du Têt.

Le niveau d'études des villageois est peu élevé, les adultes ayant arrêté leur scolarisation en CE1 ou CE2, et les enfants s'arrêtant en général en CM2.

Le village dispose d'une école primaire de 5 classes, qui se situe à Hon 1 mais les institutrices recrutées à Xuân An ont bien du mal à se rendre au village plus d'une ou deux fois par semaine car le trajet est long (3 heures de vélo chaque jour lorsque la météo est clémente) et difficile. Entre le coût pour les familles, l'absentéisme chronique des institutrices, leur difficulté à parler le Muong, il apparaît que le système scolaire mis en place est loin de répondre aux besoins du village et des villageois.

Le Service de Santé se trouve au centre de Xuân An, donc difficile d'accès pour les habitants de Hon. Néanmoins, une personne a été formée pour assurer le suivi médical des enfants. Ceux-ci sont vaccinés gratuitement grâce à un programme du gouvernement : il n'y a donc pas de maladie grave dans le village. Cette solution est malgré tout peu efficace à cause du manque de formation de cette personne, du manque d'information des parents et de suivi individuel des enfants, du manque d'hygiène...

Les enfants sont allaités jusqu'à l'âge de 2 ans, mais de façon insuffisante, les femmes étant obligées de se rendre aux champs pour travailler. Ils mangent de la bouillie de riz dès l'âge de 3 ou 4 mois. Après l'allaitement, ils sont nourris comme les adultes avec du riz, des légumes verts et du bouillon.

Le village comporte comme dans tout le Vietnam, un certain nombre d'associations :

- Union des Femmes
- Association de paysans
- Association des jeunes
- L'Association des anciens combattants

Celles de femmes et des jeunes étant les plus actives.

Les attentes des villageois

Thomas s'est rendu à plusieurs reprises à Hon pour rencontrer les villageois au cours d'une première réunion générale, puis dans le cadre d'entretiens sur le terrain auprès des familles, et de réunions de petits groupes d'hommes d'un côté et de femmes de l'autre ; ceci afin de cerner au plus près leurs besoins pour que notre école y réponde au mieux.

Il est rapidement apparu que l'école doit être un lieu d'enseignement mais aussi une garderie, afin que les parents puissent disposer de temps libre pour travailler aux champs contrairement au système traditionnel vietnamien dans lequel les écoles fonctionnent le matin seulement. Cela implique que l'école ouvre de bonne heure, ferme après le retour des champs et reste ouverte pendant les vacances scolaires au moins en tant que garderie.

Afin d'améliorer la santé des jeunes enfants, l'idée de la cantine est particulièrement bien accueillie.

Enfin, les villageois souhaitent une aide technique et financière en matière d'élevage afin d'améliorer leur niveau de vie, et leur permettre de prendre en charge les cotisations au fonctionnement du jardin d'enfants.

L'école maternelle de Hon

Le Bureau de Sourires d'Enfants a accepté le devis qui lui a été proposé pour la construction de l'école, et celle-ci ouvrira donc ses portes le 6 septembre prochain.

Elle sera composée de 2 classes de 40^{m2}, séparées de la cuisine et de la cantine par un couloir et une cour, et à proximité des sanitaires et de la pièce réservée aux institutrices.

L'ensemble sera construit en briques, pour des raisons de chaleur, de sécurité et de « modernité » à laquelle aspirent les habitants.

Deux institutrices et une aide éducatrice assureront le fonctionnement de l'école. Compte tenu des problèmes d'absentéisme des institutrices nous avons donc privilégié les solutions locales. La présence de trois jeunes filles venant de passer le baccalauréat dans le village nous permettent d'envisager une formation au métier d'institutrice et d'aide éducatrice/gestionnaire. Ainsi, M^{mes} Ly et Tu, deux personnes ayant déjà assuré le rôle d'institutrice mais sans formation assureront provisoirement la responsabilité d'institutrice pendant les 2 ans de formation des deux futures institutrices, M^{elles} Kiêu et Su, qui prendront leurs fonctions à la rentrée 2005. La troisième jeune fille, M^{elle} Duy sera formée cet été et prendra ses fonctions d'aide éducatrice et de cuisinière dès le mois de septembre. Thomas assurera sa formation en gestion afin qu'elle puisse assurer également la responsabilité de la gestion financière du budget de fonctionnement de l'école.

Pour répondre aux attentes des familles, l'école restera ouverte toute l'année (sauf une semaine pendant la période du Têt) et fonctionnera également en garderie pour mieux permettre le travail aux champs des parents et en conséquence l'assiduité des enfants à l'école.

Les enfants y bénéficieront d'un repas équilibré chaque jour, avec du riz, une ration de légumes verts et une ration de poisson, viande ou œufs.

Nous envisageons l'implantation d'un poulailler à proximité de l'école afin de pouvoir bénéficier d'œufs frais chaque semaine pour nourrir les enfants. Il sera sous la responsabilité de l'aide éducatrice.

Tous les participants, et en particulier les trois personnes qui vont travailler à l'école ont bien compris la volonté de faire de ce jardin d'enfant plus qu'une école traditionnelle, et ont adhéré avec enthousiasme au projet.

Les engagements des différentes parties

1) Les autorités locales

Un document d'entente de principe de coopération entre le Comité populaire du district de Yên Lấp, le Comité populaire de la commune de Xuân An et l'association Sourires d'enfants » a été signé le 28 juin 2003.

Il établit les principes d'entente et les responsabilités des différentes parties.

Il détaille les trois volets de notre projet.

Le volet 1, en cours, est la construction et les modalités de fonctionnement de l'école que nous avons relatées ci-dessus.

Le terrain pour l'implantation de l'école, de la cantine et des jeux de plein air est fourni gratuitement par la commune de Xuân An.

Les autorités du district et de la commune acceptent de prendre en charge la formation des deux jeunes élèves - institutrices et leur salaire dès qu'elles seront diplômées.

Le volet 2 est un engagement de Sourires d'Enfants à faire un diagnostic de santé des jeunes enfants dans le village en vue d'améliorer la situation de la nutrition des enfants de 6 mois à 6 ans dans le village, de proposer des solutions et d'aider à leur mise en oeuvre. Il sera effectué cet été par des médecins spécialistes du Vietnam (probablement de « Médecins du monde »).

Le volet 3 est un engagement à faire une étude scientifique des situations agricole et d'élevage au sein du village de Hon, et de proposer, là également, une aide technique et/ou financière et proposer la mise en place de solutions économiques pérennes permettant l'amélioration du niveau de vie des habitants et donc à terme le financement des volets 1 et 2 par la population locale. Le diagnostic est en cours, il a été demandé par Thomas aux spécialistes locaux de « Vétérinaires sans frontières ».

L'objectif global est bien entendu de préparer les habitants du village à prendre totalement en charge à partir de 2005 le financement et le fonctionnement du jardin d'enfants, afin que Sourires d'Enfants puisse envisager de démultiplier cette approche dans d'autres villages et auprès d'autres enfants, à partir de 2005.

2) Les villageois

Les familles des 44 enfants concernés par le projet s'engagent à verser leur participation dès l'ouverture de l'école. La périodicité et le montant des cotisations ont été fixés avec les habitants en fonction de la saisonnalité des récoltes dans le village.

Une première redevance par famille de 8kg de riz et de 100 000 VND (ou 5,71 euros), le 1^{er} septembre.

Puis une redevance mensuelle de 2kg de riz et de 25000 VND (soit 1,43 euros) de novembre 2003 à juillet 2004.

Les familles participent ainsi au fonctionnement de l'école et à la nourriture de leurs enfants.

3) Le Comité de Gestion

Un Comité de Gestion est créé, qui sera chargé de suivre le projet. Il se réunira trimestriellement pour faire un bilan des activités de la période écoulée, prendre les décisions adéquates pour assurer le bon fonctionnement et la comptabilité du projet.

Il sera composé de différentes cadres du Comité populaire de la commune, du chef du village de Hon, de l'aide-éducatrice, de représentants de parents d'élèves et du représentant de Sourires d'Enfants jusqu'en décembre 2005.



Une maison Muong en bois, torchis et feuilles de palmier dans le village de Hon

Soutenez notre action !

Pour faire vivre ce beau projet, il nous faut bien sûr votre soutien financier, aussi nous espérons vous avoir convaincu de continuer à nous accorder votre confiance.

Si c'est le cas, parlons budget, ...

Le budget total du projet jusqu'à mi 2005, date à laquelle nous avons prévu de nous désengager, peut être d'ores et déjà estimé à environ 25 000 euros.

Ceci comprend :

- les frais de structure : prestations du coordinateur, frais de mission, d'interprétariat ;
- l'investissement initial : construction, porcherie et poulailler, frais d'expertise, jeux de plein air ;
- le soutien au budget de fonctionnement du jardin d'enfants pour la mise en route jusqu'à prise en charge par les autorités et les habitants ;
- l'accompagnement nutrition à venir ;
- l'accompagnement agricole sous forme de micro-crédit aux familles pour l'achat de truies (ou équivalent) et de la formation.

Nous vous proposons donc de parrainer la totalité du projet sur deux ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que les autorités et les villageois aient pris le relais et que l'ensemble fonctionne de façon autonome.

Si nos 200 parrains se répartissent ce coût sur deux ans, le montant du soutien annuel représente une contribution de 60 euros par parrain et par an, ce qui équivaut au coût de nos précédents parrainages.

Nous savons que vous serez nombreux à nous suivre dans cette nouvelle formule de soutien /parrainage de projet. Vos réponses positives seront un encouragement pour notre action et nous permettront d'envisager avec davantage de sérénité le déploiement de ce nouveau modèle de « centre maternel et éducatif Sourires d'Enfants » dans d'autres villages

Comme vous le savez nous avons « arrêté » les relances parrainage en janvier dernier et l'excédent du compte parrainage des hauts plateaux a déjà été affecté au nouveau projet de Hon.

Par ailleurs, certains d'entre vous n'ont pas attendu cet appel pour renouveler leur adhésion ou leur soutien et nous les en remercions vivement.

Aujourd'hui notre appel s'adresse à tous ceux qui ne se sont pas encore manifestés en 2003 et qui attendaient davantage de nouvelles pour se décider ... Si c'est votre cas, merci de renouveler votre soutien avant la rentrée de septembre



Les 60 euros annuels (pendant 2 ans) de soutien/parrainage du « centre maternel et éducatif de Hon » comprennent :

- les frais de structure au Vietnam pour le projet
- l'investissement initial (principalement la construction)
- le soutien au budget de fonctionnement du jardin d'enfants
- l'accompagnement nutrition pour les tous petits
- l'accompagnement agricole des familles

**Les enfants de Hon ont besoin de vous,
Le moment est venu de soutenir notre nouveau projet dans les montagnes de Phu Tho !**

Nom _____ Téléphone professionnel _____
Prénom _____ Téléphone domicile _____
Adresse _____
Pays _____ e-mail : _____
J'ai connu l'Association Sourires d'Enfants par l'intermédiaire de _____

- OUI**, je soutiens l'action de « Sourires d'Enfants, et pour mon adhésion, je verse la somme de :
- Adhésion simple : _____ 25 Euros / an
 - Membre bienfaiteur : _____ 80 Euros /an
 - Don : _____ Euros
- (L'adhésion simple intègre l'envoi de la lettre d'information de Sourires d'enfants)
- OUI**, je souhaite soutenir/parrainer le projet de jardin d'enfants de Hon et je verse la somme de _____ euros
● (coût annuel du parrainage : 60 euros)
- OUI**, je suis prêt(e) à assurer ce parrainage pendant DEUX années, durée nécessaire pour que les villageois
● assurent le relais pour le financement du jardin d'enfants et verserai donc la même somme en septembre 2004;
- OUI**, je souhaite recevoir des informations complémentaires et faire connaître Sourires d'Enfants
autour de moi.

Date :

Signature :

A retourner à : Association « Sourires d'Enfants » - 2 place d'Avril – 38000 Grenoble – Tél. : 04 76 46 71 77

SOURIRES D'ENFANTS (Siège)
2, place d'Avril - 38000 GRENOBLE
04 76 46 71 77

SOURIRES D'ENFANTS (Agence)
78, avenue de la bourdonnais - 75007 PARIS
01 45 55 68 62

<http://www.souriresdenfants.org>
e-mail : souriresdenfants@voila.fr